



**A l'attention des infirmiers libéraux de  
Corrèze, Creuse et Haute-Vienne**

A Limoges, le 30 septembre 2021

**Objet : Dépistage des maladies rénales chroniques chez les patients à risque en novembre 2021.**

Madame, Monsieur,

**Le nombre de personnes insuffisantes rénales augmente de 2% par an. 6 millions de personnes ont les reins malades, mais l'ignorent.** La maladie rénale chronique est une maladie silencieuse car le patient ne perçoit **aucun symptôme**. Lorsqu'ils apparaissent, le patient est déjà proche d'une méthode de suppléance rénale : transplantation ou dialyse.

L'ALURAD, association loi 1901 à but non lucrative, fondée en 1977, a pour mission principale de proposer des méthodes ambulatoires d'épuration extra-rénale aux patients insuffisants rénaux chroniques. Elle est dotée d'un Service de prévention afin de favoriser le dépistage des maladies rénales sur le territoire du Limousin.

**Se faire dépister est un moyen de protéger ses reins** : un dépistage précoce de la maladie permettra une prise en charge néphrologique appropriée afin de ralentir la progression de l'insuffisance rénale chronique et la nécessité de mise en place d'un traitement de suppléance rénale.

Votre fonction d'infirmier(e) libéral(e) vous permet de toucher un grand nombre de personnes, notamment des **personnes fragilisées** qui se déplacent plus ou peu, ainsi que des personnes qui résident dans des **secteurs à faible densité médicale**. Nous vous proposons de travailler en collaboration, afin de **sensibiliser un maximum de ces personnes à la maladie rénale chronique**.

Le dépistage se déroule sur une durée d'un mois, **du 1<sup>er</sup> au 30 novembre 2021**.

Nous joignons à ce courrier une « *Fiche récapitulative des missions de l'infirmier libéral* » dans l'action de dépistage des maladies rénales chroniques proposée.

Les infirmiers qui participent bénéficient d'une rémunération basée sur la nomenclature générale des actes professionnels infirmiers : 7,875€ (2,5 AMI) pour chaque dépistage complet réalisé :

- un « Prélèvement par ponction veineuse directe » à 4,725€ (1,5 AMI)
- et un « Prélèvement aseptique cutané ou de sécrétions muqueuses, prélèvement de selles ou d'urine pour examens cytologiques, bactériologiques, mycologiques, virologiques ou parasitologiques » à 3,15€ (1 AMI).

Si vous êtes intéressé(e) par ce projet de dépistage, nous vous remercions de bien vouloir nous en informer en complétant le **Bulletin de participation** ci-joint et de le renvoyer **avant le 15 octobre 2021**.

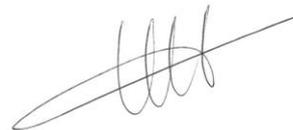
Vous pouvez retrouver toutes ces informations sur le site internet de l'ALURAD à l'adresse :

<http://www.alurad.fr/professionnels-de-sante/depistage/depistage-par-les-infirmiers/>

Bien entendu, nous restons à votre disposition pour échanger sur la mise en œuvre de ce dépistage.

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de nos sincères salutations.

Mme le Dr Marie-Françoise ESNAULT,  
Médecin responsable du Service prévention



Compte-tenu du contexte sanitaire lié à la Covid-19, la campagne de dépistage des maladies rénales en partenariat avec les infirmiers libéraux n'a pas pu être réalisée en 2020.

**En 2019, la campagne de dépistage a permis à 312 personnes de bénéficier d'un dépistage.**

61 d'entre elles ont été orientées vers leur médecin traitant. L'ALURAD remercie sincèrement les infirmiers qui se sont impliqués dans cette action.